

Séance du vendredi 27 juin 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024

Vu l'article L 5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement est présenté au vote du Conseil de la Métropole ;

I. Exposé des motifs

Chaque budget (le budget général et 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique.

1. Présentation du budget annexe assainissement

Le budget annexe assainissement, créé en 1968, retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est notamment assuré par la redevance assainissement,
- Le budget annexe assainissement est soumis à la nomenclature M49,
- Le budget gère la TVA (déclarations CA3). Il est donc voté en montants hors taxes.

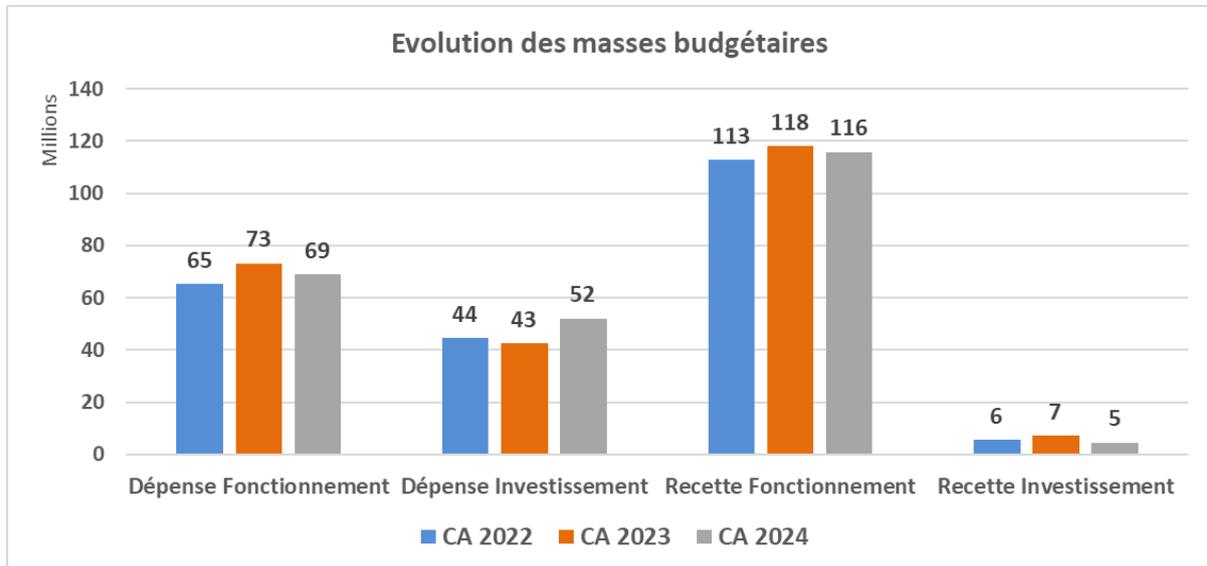
Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Modes de gestion	Gestion de la TVA
Assainissement	01/01/1968	SPIC	M 49	Régie Marchés publics	Budget Hors Taxes

La balance et les résultats sont joints en annexes (annexe 1 et 2).

2. Évolution des masses budgétaires réelles

L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés. En 2024, les masses budgétaires totales réelles en dépenses, hors résultats reportés, s'élèvent à 121,0M€, soit +5,1M€ par rapport à 2023

(+4,4%). En recettes, ces masses représentent 120,4M€, soit -4,9M€ par rapport à 2023 (-3,9%). La section de fonctionnement représente 57% des dépenses et 96% des recettes en 2024.



3. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 68,9M€ soit une baisse de -5,9% par rapport à 2023 et un taux de réalisation de 96% par rapport au BP.

Depenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	52 403 225	52 590 216	100%	53 805 547	52 325 099	97%	-265 117	-0,5%
<i>dont charges hors refacturation</i>	49 796 143	49 369 545	99%	50 536 566	49 240 131	97%	-129 413	-0,3%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	2 607 082	3 220 671	124%	3 268 981	3 084 968	94%	-135 703	-4,2%
Charges de personnel	15 577 263	14 602 977	94%	15 541 270	14 909 596	96%	306 620	2,1%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	11 893 023	10 989 914	92%	11 874 012	11 335 324	95%	345 410	3,1%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	3 684 240	3 613 062	98%	3 667 258	3 574 272	97%	-38 790	-1,1%
Atténuations de produits	111 000	80 225	72%	111 000	58 239	52%	-21 986	-27,4%
Autres charges de gestion courante	120 010	1 724 715	1437%	120 010	5 072	4%	-1 719 643	-99,7%
Dépenses de gestion	68 211 498	68 998 133	101%	69 577 827	67 298 006	97%	-1 700 126	-2,5%
Charges financières	1 551 937	1 263 104	81%	1 405 176	1 300 227	93%	37 123	2,9%
Charges exceptionnelles	464 500	1 225 287	264%	561 500	274 139	49%	-951 148	-77,6%
Provisions	0	1 743 878		0	45 727		-1 698 151	-97,4%
Total dépenses de fonctionnement	70 227 935	73 230 401	104%	71 544 503	68 918 099	96%	-4 312 302	-5,9%

Elles sont constituées :

- Des dépenses de gestion à hauteur de 67,3M€ (soit -1,7M€/CA 2023), décomposées en :
 - Charges à caractère général : 52,3M€ représentant 76% des dépenses de fonctionnement en baisse de -0,5%. Les dépenses liées aux stations d'épuration s'élèvent à 35,2M€ et restent relativement stables. Les dépenses de collecte des eaux usées (entretien/curage) atteignent

9,5M€ en 2024 en diminution de 0,5M€ par rapport à 2023. L'électricité sur les STEP gérées en régie (3,6M€) progresse de +10,5% Enfin, les refacturations du budget général représentent 3,1M€ ;

- Charges de personnel : 14,9M€ soit +2,1% par rapport au CA 2023 et un poids de 22% des dépenses de fonctionnement. L'effectif pourvu en 2024 est de 194 agents dont 187 postes de titulaires et 7 postes de non titulaires ;
- Charges diverses : 0,1M€ en baisse de -1,7M€ lié au protocole transactionnel SADE sur l'opération des Bateliers constaté sur 2023 (avec en contrepartie une reprise de provision) ;
- Des charges financières : 1,3M€ en progression de +2,9% dans un contexte de taux d'intérêt en augmentation ;
- Des charges exceptionnelles : 0,3M€ relatif à des régularisations comptables en baisse par rapport à 2023, exercice impacté également par les conséquences du protocole transactionnel SADE sur l'opération des Bateliers (intérêts moratoires);
- Des provisions : 0,05M€ en 2024 contre 1,7M€ en 2023 (contentieux relatif à des surcoûts pendant l'exécution d'un marché de travaux).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 115,8M€, en régression de -1,8% par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation	Evo. en valeur	Evo. en %
Redevance Assainissement	87 242 000	84 212 127	97%	91 260 000	88 680 799	97%	4 468 672	5,3%
PRE / PFAC / Branchements	7 100 000	13 848 123	195%	7 100 000	12 637 649	178%	-1 210 474	-8,7%
Eaux pluviales	6 000 000	6 000 000	100%	6 000 000	6 000 000	100%	0	0,0%
Prime d'épuration	4 000 000	4 867 401	122%	3 500 000	4 185 925	120%	-681 476	-14,0%
Autres	1 850 010	2 272 083	123%	1 850 010	1 122 308	61%	-1 149 774	-50,6%
Total produits de gestion	106 192 010	111 199 734	105%	109 710 010	112 626 681	103%	1 426 948	1,3%
Produits exceptionnels	25 000	3 799 085		25 000	3 044 232		-754 853	-19,9%
Reprises provisions		2 959 161			153 142		-2 806 019	-94,8%
Total recettes de fonctionnement	106 217 010	117 957 980	111%	109 735 010	115 824 056	106%	-2 133 924	-1,8%

Elles sont composées :

- Des produits de gestion à hauteur de 112,6M€ soit +1,3% / CA 2023 :
 - La redevance assainissement représente 77% des recettes du budget assainissement soit 88,7M€ en évolution de +5,3% sous l'effet de l'indexation des prix mais aussi de rattrapage de rattachements comptables ;

- La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et les branchements pour 12,6M€ en 2024 contre 13,8M€ en 2023 ;
- La participation eaux pluviales, versée par le budget général, reste stable à 6M€ ;
- La prime d'épuration à 4,2M€ contre 4,9M€ en 2023 ;
- Les autres recettes de gestion à 1,1M€ composées principalement des taxes hydrauliques ;
- Des produits exceptionnels : 3,0M€ en 2024 avec 1,4M€ de remboursements de fiscalité et 1,5M€ de régularisations comptables (contre 3,6M€ en 2023) et 0,1M€ de cessions ;
- De reprise de provisions : 0,15M€ en 2024 contre 3,0M€ en 2023 induits par la reprise, en 2023, de provisions concernant le litige SADE sur l'opération des Bateliers (2,85M€).

4. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors restes à réaliser s'élèvent à 52,1M€ soit une hausse de +9,5M€ (+22,1%) et un taux de réalisation sur le budget de 100%.

Dépenses d'investissement	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation	Evo. en valeur	Evo. en %
Acquisitions / Matériel	5 144 125	1 345 028	26%	4 856 750	5 278 789	109%	3 933 761	292%
Etudes	5 903 800	4 078 514	69%	4 913 300	3 399 806	69%	-678 708	-17%
Travaux	25 882 150	27 710 634	107%	32 852 350	33 466 210	102%	5 755 577	21%
Aides déléguées de l'Agence de l'Eau	250 000	112 452	45%	250 000	86 079	34%	-26 373	-23%
Autre	0	23 357		0	0		-23 357	-100%
Dépenses Inv. Hors dette et opé.	37 180 075	33 269 984	89%	42 872 400	42 230 884	99%	8 960 900	26,9%
Restes à réaliser (RAR)		50 660			214 810		164 150	324%
Investissement hors dette yc les RAR	37 180 075	33 320 644	90%	42 872 400	42 445 694	99%	9 125 050	27,4%
Emprunts et dettes assimilées	9 800 000	9 406 826	96%	9 400 000	9 898 081	105%	491 255	5%
Total dépenses Invest. hors RAR	46 980 075	42 676 811	91%	52 272 400	52 128 966	100%	9 452 155	22,1%
Total dépenses Invest. yc RAR	46 980 075	42 727 470	91%	52 272 400	52 343 776	100%	9 616 305	22,5%

Les principaux programmes financés concernent :

- Le réseau de collecte des eaux usées : 11,4M€ (soit -0,5M€/CA 2023) dont 8,6M€ dédiés aux réseaux et 2,7M€ aux branchements au réseau d'assainissement collectif ;
- La lutte contre la pollution et les inondations : 23,1M€ (soit +6,8M€/CA 2023) composés essentiellement de la gestion patrimoniale pour 13,8M€, d'un rachat de foncier en prévention de crues sur Wattrelos pour 3,3M€, de travaux pour le dévoiement d'un collecteur d'assainissement pour compte de tiers

(2,7M€ financé en recettes dont 1,5M€ sur 2024) ou pour la création du bassin de Lille Rue de Marquillies à Lille (0,7M€) ;

- La rénovation des stations d'épuration et le traitement des boues pour 7,5M€ (+2,5M€/CA 2023) avec le démarrage de la reconstruction de la STEP de Wattrelos (2,4M€), les stations de pompage et de relèvement (1,3M€), la métrologie (0,5M€). Les autres dépenses sur l'ensemble des STEP représentent 3,2M€ et sont en progression notamment sur les stations d'épuration de Marquette et Wattrelos ;
- Les aides déléguées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 0,1M€ et les autres dépenses pour 0,2M€

Enfin, l'amortissement de la dette s'élève à 9,9M€ en 2024 en hausse de +0,5M€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent au total à 4,5M€ et à 2,8M€ hors avances contre 4,9M€ en 2023.

Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation	Evo. en valeur	Evo. en %
Subventions	3 035 882	3 950 961	130%	1 720 450	1 194 036	69%	-2 756 924	-70%
Autres	100 000	907 579		100 000	1 592 808		685 229	76%
Recettes d'investissement hors dette	3 135 882	4 858 539	155%	1 820 450	2 786 844	153%	-2 071 695	-43%
Avances	850 477	2 495 807	293%	250 000	1 754 582	702%	-741 225	-30%
Emprunts	7 004 641	0		12 011 443	0		0	
Total recettes d'investissement	10 991 000	7 354 346	67%	14 081 893	4 541 426	32%	-2 812 920	-38%

Les recettes d'investissement sont principalement composées :

- Des subventions : 1,2M€ quasi-exclusivement de l'Agence de l'Eau ;
- De diverses recettes : 1,6M€ dont 1,5M€ de remboursement par le groupe Auchan pour les travaux relatifs au dévoiement d'un collecteur d'assainissement sur la zone commerciale Auchan Roncq ;
- Des avances à taux zéro versées par l'Agence de l'Eau : 1,8M€.

5. Résultats et agrégats financiers

- L'épargne brute s'élève à 46,8M€, soit +3,3M€ (+7,6%). La capacité de désendettement passe de 2,0 ans en 2023 à 1,7 ans en 2024 ;
- L'épargne nette s'élève à 36,9M€, soit +2,8M€ (+8,2%) avec un amortissement de la dette en hausse de +0,5M€ ;
- L'encours de dette (comprenant le transfert de l'emprunt du SIDEN-SIAN pour 1,8M€) diminue de -6,2M€ (soit -7,1%) par rapport à 2023 et s'élève à 81,3M€.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement	114 998 819	115 670 914
Dépenses de fonctionnement	71 486 523	68 872 373
Epargne brute	43 512 296	46 798 541
Amortissement de la dette	9 406 826	9 898 081
Epargne nette	34 105 469	36 900 460
Provisions	1 215 283	107 415

Résultats		
Résultat de fonctionnement	18 161 251,50	18 716 470,51
Résultat reporté de fonctionnement	47 244 123,40	57 116 271,48
Résultat cumulé de fonctionnement	65 405 374,90	75 832 741,99
Résultat d'investissement	3 721 489,16	-11 108 950,54
Résultat reporté d'investissement	-12 034 932,96	-8 313 443,80
Résultat cumulé d'investissement	-8 313 443,80	-19 422 394,34
Résultat global	57 091 931,10	56 410 347,65
Solde des restes à réaliser	24 340,38	-214 810,00
Résultats définitifs	57 116 271,48	56 195 537,65

Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	37,8%	40,5%
Financement de l'investissement	102,0%	89,8%
Encours de dette	87 460 517	81 278 051
Capacité de désendettement	2,0	1,7

Résultat 2024

Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 75 832 741,99€. La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture (avant reports) de -19 422 394,34 €.

Le résultat global de clôture (toutes sections confondues) et après intégration des restes à réaliser s'établit à 56 195 537,65€.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif assainissement 2024 ainsi présenté ;

- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) d'acter que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de la Métropole Européenne de Lille qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- 4) de constater les restes à réaliser pour un montant de 214 810,00€ en dépenses ;
- 5) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2025 ;
- 6) de déclarer les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole écologiste citoyenne et solidaire s'étant abstenu.
M.Damien CASTELAIN n'ayant pas pris part au vote.